

UNIVERSITÉ MARIEN NCOUABI

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail * Démocratie * Paix

DECRET N° 79/692 du 15/12/79

Visé le 16/06/79
sous le n° 0097/79
AC.DAF

portant intégration et nomination de
Monsieur BOUKOU-POBA Jean-Paul, dans le
statut de l'Université Marien NCOUABI,
en qualité de Maître-Assistant Stagiaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- RECT. UMNG. VU l'Ordonnance n° 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NCOUABI ;
- VU le Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NCOUABI ;
- VU le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NCOUABI ;
- VU le Décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NCOUABI ;
- VU la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière administrative et reclassements ;
- G. T. F. P. VU le Décret n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions de l'article 16 du Décret n° 75/489 du 14 Novembre 1975, portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI, Monsieur BOUKOU-POBA Jean-Paul, de nationalité congolaise, né le 15 Mars 1946 à Sainte-Marie (Congo), titulaire du Doctorat de 3ème Cycle de Chimie-Physique, délivré par l'Université de DIJON le 13 Mars 1979, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, intégré dans le statut du personnel et nommé Maître-Assistant Stagiaire, Indice 1110.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 15 DECEMBRE 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des
Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS /

PM. CAB	1
SGCM/BC	2
MEN	2
DAAF	2
DFP	3
JORFC	1
Rectorat	1
Vice-Rectorat	1
Secrétariat	1
AC.DAF	3
DP.AAD	4
Comptabilité	2
Fac. Sciences	2
Intéressé	1
Chrono	5

Le Ministre de l'Education
Nationale

Antoine NDINGA-OBA.-